

Tribunaux.

Voici un échantillon curieux de la manière dont on rend la justice en Angleterre et du profond respect qu'inspirent les lois dans ce pays où, dit-on, le respect de la loi passe avant tout.

Une scène étrange a eu lieu dans le tribunal du comté de Bor o. (Angleterre), présidé par M. Storke. M. Dillon Webb, sollicitor de Carey Street, se constituant pour M. Sorell, créancier, demande que le juge condanne à la prison le débiteur Bishop pour défaut de paiement d'une somme de 4 livres sterling 13 shillings 6 deniers.

Le juge Storke : Ce système de l'emprisonnement pour dettes est l'une des choses de monstrueux, il est déshonorant ; cet emprisonnement est une pénalité ; c'est attacher une pénalité criminelle à la non exécution d'un contrat civil. L'emprisonnement pour dettes, c'est le bénéfice de l'homme qui, tenant dans une main la liberté du sujet de la Reine, demande, en tendant l'autre main, l'argent de son débiteur. Je n'aime pas envoyer en prison un sujet anglais ; la législation a presque aboli l'emprisonnement pour dettes, et elle a lâchement agi en ne l'abolissant pas complètement ; le bill a été présenté à la législature dans la Chambre des communes.

M. Webb : Je sais que Votre Honneur répugne à prononcer l'emprisonnement, ne l'admettant que dans le cas de dol, artifice ; je suis à même de prouver le dol.

Le juge : Je n'ai jamais fait de distinction ; je ne veux pas de l'emprisonnement pour dettes, il n'a même aucun bien.

M. Webb : Je ne permettrai de faire observer à Votre Honneur que vous n'êtes que juge de tribunal de comté, et que vous devez faire exécuter la loi telle qu'elle existe ; vous n'êtes pas compétent pour exercer les fonctions de législateur.

Le juge : Voilà pour le coup une logique bien facile.

M. Webb : Jusqu'à ce que la Législature ait statué, Votre Honneur est tenu de prononcer l'emprisonnement pour dettes.

Le juge : Vous tranchez la question par la question. J'ai tout lieu de croire, d'après les émargements faits à l'acte du Parlement, que la Législature se propose d'abolir complètement l'emprisonnement pour dettes ; il a été aboli déjà dans les tribunaux supérieurs, pourquoi serait-il conservé par les tribunaux inférieurs ?

M. Webb : Le défendeur a le moyen de payer, mais il ne veut pas payer. L'esprit de la législation demeurera sans effet si le demandeur n'a plus le moyen d'agir contre son débiteur.

Le juge : J'ai déjà refusé deux ou trois fois de prononcer l'emprisonnement pour dettes, vous pouvez demander au tribunal du banc de la Reine un mandamus. L'emprisonnement pour dettes est contraire à l'esprit de l'époque. Allez vous pourvoir devant le tribunal que je vous indique, cela vaudra mieux.

M. Jeafar, appariteur du tribunal : Le défendeur est dans l'habitude de s'enivrer tous les soirs.

Le juge : Qu'est-ce que cela me fait ? Je répète qu'à notre époque, le pouvoir d'envoyer en prison pour dettes est odieux.

M. Webb : Veuillez considérer que quand les gens sauront qu'ils peuvent ne pas payer et demeurer impunis, c'est pour le coup qu'ils ne craignent pas d'enfoncer leurs créanciers. (Hilarité.)

Le juge : Est-ce que vous croyez par hasard que j'enverrai cet homme en prison pour dette, et cela parce qu'il se prend de boisson ? (On rit.)

M. Webb : Je prévins Votre Honneur qu'il y a soixante demandes au rôle de la même nature que la mienne.

Le juge : C'est possible ; eh bien ! j'agirai avec ces soixante demandes comme la vôtre : je ne prononcerai pas l'emprisonnement pour dettes. Êtes-vous content ? (Rires.)

M. Webb : Je vais de ce pas, engager tous les marchands de l'arrondissement à se bien garder de faire des crédits. (On rit.)

Le juge : C'est à eux à veiller à leurs intérêts.

M. Webb : Si Votre Honneur ne veut pas condamner à l'emprisonnement, alors à quoi bon se présenter ici ?

Le juge : Si l'on vient pour obtenir l'emprisonnement pour dettes, ce n'est pas la peine de comparaître devant moi.

ment pour dettes, ce n'est pas la peine de comparaître devant moi.

Le demandeur : Mais mon argent comment pourrais-je l'avoir ?

Le juge : Il est probable que vous ne l'aurez jamais.

Le demandeur : C'est consolant ! (On rit.) Et vous appelez cela de la justice !

Le juge : J'ai posé un principe général, et je suis mon principe. (On rit.) Voyons, qu'est-ce que vous gagneriez à ce que le geôlier fût sous clé la carcasse de votre débiteur ? (Hilarité générale.)

FAITS DIVERS.

On lit dans l'Akhbar du 29 septembre :

Que les incrédules soient enfin convertis ! Les trains de plaisir de Paris à Alger sont organisés ; les adhésions sont arrivées ; les chemins de fer, les bateaux à vapeur ont baissé leurs prix, et le premier convoi s'effectue le 29 de ce mois.

La compagnie Touache, assure-t-on, a mis à la disposition des touristes parisiens 2 grands vapeurs affectés précédemment au service de la ligne transatlantique entre Marseille et le Brésil. — Quatre cents couchettes sont aménagées dans chaque bâtiment.

Reste maintenant à nos édiles à adopter les mesures nécessaires pour assurer à ces nombreux visiteurs le logement, la nourriture, et le tout à des prix suffisamment modérés. Il ne faut pas que les touristes emportent un souvenir fâcheux de l'hospitalité algérienne, et l'intérêt même des établissements publics appelés à profiter le plus de cette émigration parisienne, est de satisfaire, par leur bon accueil, par la modicité de leurs prix, les voyageurs qui vont user des avantages exceptionnels des trains de plaisir pour visiter l'Algérie.

M. le ministre de l'Algérie et des colonies, dit-on, a bien voulu accorder son haut patronage à ce projet de trains de plaisir. Son appui bienveillant a dû contribuer puissamment à lever bien des obstacles ! Grâce lui en soient rendues ! Et si, ainsi que nous l'espérons, M. de Chasseloup-Laubat vient par sa présence donner un nouvel éclat à la solennité des courses de 1859, l'accueil de toute la population algérienne lui témoignera, en termes non équivoques, le peu de consistance des menées pétitionnistes, et avec quels sentiments de reconnaissance nous avons accueilli les derniers actes de son ministère.

Une lettre de Milan rapporte l'anecdote suivante :

Le général Espinasse avait deux chiens auxquels il tenait beaucoup. Comme des serviteurs fidèles, à l'affaire de Magenta, ils furent tous deux blessés près de leur maître. Le plus petit fut relevé presque mort ; un officier le fit porter à sa cantine, mais personne n'a pu me donner des nouvelles ni du bienfaiteur ni du protégé. L'autre, un grand chien d'Afrique, au pelage blanc et jaune, avait eu trois blessures et la cuisse cassée par une balle ; malgré cela, quand on releva le corps du général, il le suivit, et pendant deux jours, couché sur la tombe provisoire où reposait son maître, il refusa toute nourriture ; mais on enleva ces glorieuses dépositions, le vapeur les emporta vers la patrie qui les réclamait, et le pauvre chien resta seul. Il fut recueilli et soigné par les soldats ouvriers de la 9^e brigade, employés alors à Magenta. J'ai vu moi-même ce malheureux et intéressant animal aller et venir de la gare à l'endroit où son maître, tombé de cheval, avait rendu le dernier soupir. Je l'ai caressé ; son air de tristesse aurait ému les cœurs les plus endurcis...

— Allons ! dis-je au caporal.

— J'ai répugnance à donner le signal qui doit coûter la vie à un homme, dit le vieux soldat ; mais voilà des goélands sur un rocher au pied de la falaise... au premier qui s'envolera je frapperai dans ma main, et si vous faites feu, au moins ce n'aura pas été moi qui aurai causé le mal.

— Soit ! répondis-je.

Il s'écoula quelques secondes. Que c'est long ! si tu savais, dans un pareil moment... Enfin, apparemment qu'un des goélands s'envola, car notre témoin frappa énergiquement ses deux mains l'une contre l'autre. Je pressai la détente de mon pistolet, la fumée d'une amorce seleva entre mon adversaire et moi... le coup était certainement parti ! et pourtant tous deux encore nous étions debout. Le canon de du Pray me faisait une rude pression sur la poitrine... J'eus les idées un peu troublées et je fis un pas en arrière. Alors je vis mon adversaire qui était resté debout plus d'une seconde après le coup de feu, perdre l'équilibre et tomber tout d'une pièce devant moi. Une balle lui avait traversé la poitrine, et la mienne, en offrant un point d'appui à son bras raidi par le spasme, avait seul maintenu pendant quelques instants son équilibre.

A la vue du mort (car le vieux militaire m'a assuré que son âme s'était envolée en même temps que le goéland) tout mon courage et ma fermeté m'abandonnèrent. Je me sentis tremblant de la tête aux pieds, et ma première pensée fut un vif et sincère regret de ce qui venait de se passer. J'aurais voulu racheter la mort de cet homme au prix de ma propre vie... Je pleurai abondamment, et sans la présence du vieux caporal, qui essaya de me raffermir, je ne

— L'attention de la ville de Lyon est en ce moment excitée par l'aspect d'une pierre monumentale en granit, pesant plus de 400 quintaux, ornée de verts feuillages, couverte de drapeaux. Quarante-deux chevaux d'artillerie n'ont pu réussir encore à la transporter à la chapelle St-Boniface, lieu de sa destination.

Ce bloc majestueux doit être creusé sur place avec une pierre scellée, sur laquelle on gravera cette simple inscription, dictée d'avance par Son Excellence :

Ci-gît, un soldat !

L'esprit militaire qui distingue ce haut personnage se révèle en tout. La chapelle St-Boniface, construite en grande partie par des soldats, n'est pas éoignée du camp de Sathonay, position stratégique, dont M. de Castellane, avec son coup-d'œil exercé, a saisi toute l'importance.

De même que l'Empereur Napoléon I^{er}, repose au milieu du peuple français, qu'il avait tant aimé, de même le maréchal comte de Castellane aura sa tombe au milieu des soldats, ses enfants chéris, et sur le dernier théâtre de sa gloire.

Heureusement, Son Excellence est pleine de vigueur ; ses nombreux amis ont l'espoir que le tombeau de la chapelle St-Boniface restera vide pendant longtemps encore.

Mercuriale du marché aux grains de Lille

DU 5 OCTOBRE 1859.

Table with 2 columns: Grain type and Price. Rows include Blé blanc, Blé macaux, Blé blanc (17 à 22 fr), Id. du blé macaux (17 à 19 fr), Hausse à l'hectolitre, Fleurs (le sac de 100 kilog.), and Son (le quintal métrique).

Prix moyen (à l'hect.) des marchés du département, plus Arras.

Table with 2 columns: Grain type and Price. Rows include Blé blanc and Blé macaux for Semaine courante and Semaine précédente, plus Hausse.

THÉÂTRE DES AMATEURS

Dimanche 9 octobre, spectacle à 6 heures :

- 1. L'OUTRAGE, drame en 5 actes.
2. MARJOLAINE, comédie-vaudeville en 1 acte.

— Lundi, 10 à 6 heures 1/2 :

- 1. STELLA, drame en 5 actes et 6 tableaux.
2. LE CACHEMIRE VERT, comédie en un acte.

KERMESSES.

Dimanche 9 octobre.

Fives, Lannoy, Lezennes, Mouchin, Toufflers, Wicres.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Etude de M^e DUCROCQ, Notaire à Marcq-en-Barœul.

Lundi 17 octobre, vers une heure, à MARCQ, près du pont, vente du

MOBILIER INDUSTRIEL

de la petite filature des sieurs Grave et Vanwesmaele, consistant en : générateur de onze chevaux, machine à vapeur à moyenne pression (système Wolf) de 6 chevaux, métier à filer de

100 broches, banc à broches, étirage à 2 lèdes, grande cardé à rubans avec son étirage, cardé briseuse, 63 pots à rubans, double dévidoir, table à paqueter, bascule, pompe, transmissions et courroies, 700 bobinots, vieille ferraille. Me. Ducrocq est chargé de cette vente. (1650)

Lundi 24 octobre, à midi, à SAILLY lez Lannoy, près de l'église, Me. Reuffet, notaire à Ascq, vendra 150 marchés de très gros

Ormes, peupliers et bois-blancs.

La réunion sur la place de Saily. Me. Ducrocq fera la recette de cette vente. (1651)

Lundi 31 octobre, à midi, à CROIX et FLERS dans les bois du château Fontaine, M. Cottigny, notaire à Roubaix, et Me. Reuffet, notaire à Ascq, vendront une grande quantité de très beaux et très gros

Bois-blancs, frênes, peupliers, platanes, hêtres, sycomores et bouleaux.

Me. Ducrocq fera la recette de cette vente. (1652)

Jeudi 3 novembre, à midi, à LINSELLES, à la ferme des Escalus, Me. Dhalluin, notaire à Linselles, vendra une grande quantité de très beaux et très gros

Bois-blancs, peupliers et ormes.

Me. Ducrocq fera la recette de cette vente. (1653)

Lundi 7 novembre, à midi précis, à MONS-EN-BARœUL, rue de Lannoy, Me. Desmottes, notaire à Lille, vendra

68 ORMES

remarquables par leur beauté et leur grosseur, tous propres à la charpente.

Réunion à Saint-Martin. Me. Ducrocq fera la recette de cette vente. (1654)

Mardi 8 novembre, à une heure, à LOMME, au Flaquet, on vendra

65 ORMES

très beaux.

Me. Josson, notaire à Lomme, et ledit Me. Ducrocq sont chargés de cette vente. (1655)

Lundi 14 Novembre à midi, à MONS-EN-BARœUL, en divers lieux, près du Ramponneau et à MARCQ-EN-BARœUL, à ROUGES-BARRES, Me. Desmottes, notaire à Lille, vendra des

Ormes, peupliers, frênes, noyers, et autres arbres fruitiers.

Me. Ducrocq, notaire à Marc-en-Barœul, fera la recette de cette vente. (1656)

Jeudi 27 Octobre, à 3 heures précises, en l'étude de M^e Ducrocq, il sera vendu :

1° Le Cabaret du Soleil-Levant.

Situé à MARC-EN-BARœUL, près de la douane, le long du pavé de Marquette, occupé par le sieur Lefebvre.

2° 3 Maisons de journaliers.

Sises à LINSELLES, au Cagebert. Me. Ducrocq est chargé de cette vente. (1657)

pistolet le ventre plein, ajouta le soldat. C'est prêt, monsieur... il n'y a plus qu'à cacher les deux brûle-chairs, et à mettre la main dessus, au petit bonheur... c'est mon affaire !

Et le militaire, ayant retiré sa capote, en couvrit les deux pistolets posés à terre. Je choisiss le premier. Lorsque nous fûmes armés tous deux, nous nous approchâmes l'un de l'autre en nous toisant fièrement. Il me sembla qu'en ce moment je n'étais plus le collégien de vingt ans, vêtu de bure, fils d'un pauvre artisan obscur et sans éducation ; je me figurais être un homme en train d'accomplir une haute et importante mission. Du Pray s'approcha de moi.

— Face à face, pied à pied, le canon sur la poitrine, et cet homme donnera le signal. Le reste, que le diable en dispose !

— Que le ciel juge ! répondis-je.

Nous nous plaçâmes en face l'un de l'autre. Nous étions à peu près de la même taille, et le bras tendu des deux parts, nous posâmes le pistolet au creux de l'estomac. J'avais entr'ouvert mes vêtements, afin de contraindre mon adversaire à en faire autant ; j'étais bien aise de voir sa peau et d'être certain de l'absence de toute supercherie. Lorsque l'extrémité du canon m'appliqua sur la chair son froid anneau de fer, j'éprouvai un petit frisson que je parvins à maîtriser bientôt. Mon adversaire faisait peur à voir, et pour quiconque l'eût examiné de sang-froid, c'était un homme mort ; il était blême à faire pitié, et le sang s'était réfugié dans son regard, dont l'aspect inspirait l'horreur. Il eut besoin d'appuyer un peu fortement son arme sur ma poitrine pour ne pas trahir le tremblement de son bras. Je vis qu'il était hors d'état d'ajouter un mot.

sais trop si je ne me serais pas précipité du bord de la falaise avec le cadavre.

— Allons ! allons ! pas d'enfantillages à présent, dit le soldat, l'ennemi est à terre, il faut faire retraite !... C'est drôle pour un vainqueur.

— Mais cet homme, le laisserons-nous là ? répondis-je en cherchant à me faire jour dans les dangers de ma situation.

— Ça dépend ! croirait-on qu'il s'est fait l'affaire lui-même ?... il vaudrait peut-être mieux le jeter à la mer... justement la marée descend... elle l'emportera aux cinq cents diables !

— Peut-être cela serait-il prudent ; mais voilà du monde sur la grève, on nous verrait, nous serions gravement compromis. Retirons-nous.

— C'est, à mon avis, ce que nous avons de mieux à faire, car si nous attendions encore, nous nous ferions surprendre.

Et, le pas affermi, j'escaladai le petit parapet de la plate-forme, suivi du caporal, afin d'éviter la rencontre des gens qui nous avaient aperçus au loin, sur la route par laquelle nous étions descendus sur le lieu du duel. Le chemin que nous prenions était fort difficile, car c'était une succession de rochers et de blocs de granits à contourner et à descendre, nous servant autant de mains que des pieds. Notre but était de gagner ainsi le bas de la falaise et la plage, du côté de la caverne que Fulgence Gérard a rendue célèbre dans le pays, par sa touchante histoire de Berthe la maraîcheuse. En suivant cette route nous n'étions vus de personne, et nous faisons le tour de la ville par le pied de la falaise, de façon à rentrer chez nous par le faubourg.

Lorsque je me sentis sur le sable de la grève, le vieux caporal auprès de moi, me raffermis-

sant par ses discours énergiques, je me remis un peu de l'état de trouble dans lequel m'avait jeté l'affreux dénoûment de ce double drame. Je finis par songer que puisqu'il fallait qu'un de nous deux mourût, il valait mieux que ce fût le coupable que moi.

Je priai le caporal de ne rien dire à mon vieux père de l'événement au dénoûment duquel je l'avais associé. Il fut convenu que la plus grande circonspection répondrait au retentissement qu'aurait inmanquablement dans la ville la mort de M. du Pray, et que nous n'en viendrions à avouer et à expliquer les faits, que dans le cas où notre part dans la catastrophe étant connue, toute négation entraînerait les soupçons d'un crime dans une affaire où tout s'était régulièrement passé. Rafferme dans mon rôle, je rentrai au logis.

Ce ne fut que le lendemain, et assez tard même que le corps de M. du Pray fut trouvé sur la petite plate-forme qui avait servi de champ à notre duel. Je vis passer sous ma fenêtre le sinistre cortège qui rapportait le cadavre à son logis. Des pêcheurs l'avaient trouvé dans la position où il était tombé, et le pistolet à la main, serré dans une contraction nerveuse. On ne parla que d'un suicide, d'autant plus aisé à concevoir, que le bruit courait en ville depuis le matin que madame du Pray était folle !

En effet, lorsque sa femme de chambre l'avait relevée du parquet où elle était tombée évanouie, à la vue du terrible couteau, l'épouse criminelle n'avait repris l'usage de ses sens que pour témoigner de la perte de sa raison.

La femme folle !

Le mari tué !

Le baron de Chausey était vengé. Jules Lecomte.